

## DELIBERATION

### SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 NOVEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 34  
Pouvoirs : 3  
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 17 novembre 2015

Le 23 novembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Marc PECHOUX), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Anny SANLAVILLE (Pouvoir Vincent LAUTIER), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Christian BAISE

### **OBJET : ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente la proposition de décision modificative n°3 du Budget Assainissement Collectif qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 0 €
- en section d'investissement à 0 €

Cette décision modificative permet :

- ✓ de basculer les crédits pour l'indemnisation du camping de Parcieux inscrits à tort en investissement (opération 21) en section de fonctionnement, à travers une réduction du virement entre sections ;
- ✓ de prendre en compte une régularisation de TVA (opération d'ordre mixte) de 33 457 € et d'ouvrir de nouveaux crédits pour l'indemnisation du camping de Parcieux pour 50 000 € en section de fonctionnement ; Ces nouveaux crédits sont compensés par des réductions de dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du Budget Assainissement Collectif 2015 suivante :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses
D/R		Chap	Compte	Service	Libellés	Modification de crédits (€)
D		65	658	01	Régularisation TVA	33 457,00
D		022	022	01	Dépenses imprévues	-33 457,00
D		011	6227	81112	Frais d'actes et de contentieux	50 000,00
D		023	023	01	Virement à la section d'investissement	-50 000,00
					<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	Op.	Chap	Compte	Service	Libellés	Modification de crédits (€)	Modification de crédits (€)
D	21	23	2315	811112	Station et réseaux bords de Saône	-50 000,00	
R		021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		-50 000,00
					<b>TOTAL</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>-50 000,00</b>

A Trévoux, le 23 novembre 2015

Le Président,  
Bernard GRISON

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20151123-2015C124-AS  
Affichage le :

- 1 DEC. 2015

- 1 DEC. 2015

